

58000

DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE

DES
FAMILLES CANADIENNES

DEPUIS LA FONDATION DE LA COLONIE
JUSQU'À NOS JOURS

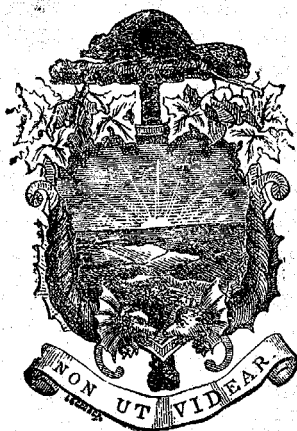
PAR

L'ABBÉ CYPRIEN TANGUAY

Attaché du Bureau des Statistiques du Canada, Docteur ès-Lettres de l'Université Laval,
membre de la Société Royale du Canada, membre des Sociétés historiques
de Montréal et du Missouri.

Monumentum exegi ære perennius.
HOR., Liv. III, Odes.

DEUXIEME VOLUME



MONTREAL

EUSEBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MDCCCLXXXVI

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DES

FAMILLES CANADIENNES



PROSPECTUS

C'est avec un sentiment de satisfaction bien légitime que nous annonçons aujourd'hui au public la continuation du *Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé Cyprien Tanguay. Le premier volume de ce grand ouvrage, unique en son genre, a paru en 1871. L'accueil bienveillant qu'il a reçu, nous fait espérer que les volumes qui vont suivre obtiendront la même faveur.

S'il s'est écoulé quinze ans depuis la publication du premier volume, il ne faut pas accuser l'auteur de ce retard. Malgré un travail assidu, il n'a pu terminer plus tôt la tâche immense qu'il s'était imposée.

Sans doute, il eût été possible de fournir depuis longtemps la matière d'un second et même d'un troisième volume ; mais, pour éviter les redites et rendre les recherches plus faciles, il a paru plus avantageux d'embrasser à la fois une longue période.

Inutile de parler ici des difficultés sans nombre que l'auteur a dû vaincre pour conduire l'ouvrage à bonne fin. Vingt-cinq années ont été employées à examiner les documents originaux au Canada et à l'étranger, à feuilleter patiemment tous les registres des paroisses canadiennes et des greffes de chaque district, à classer ensuite dans un ordre méthodique, toutes les notes précieuses recueillies et à réunir enfin, en un seul corps, les membres épars d'une même famille. Environ 500,000 actes de naissances, de mariages et de sépultures ont été consultés, et tous ces renseignements puisés à des sources authentiques, se complétant et se vérifiant l'un par l'autre, ont été pesés, discutés à fond, de sorte que rien n'a été épargné pour donner au lecteur un ouvrage de la plus parfaite exactitude. La correction des épreuves est faite avec le plus grand soin.

Le premier volume comprenait les commencements de la Nouvelle-France de 1608 à 1700 ; les matériaux réunis aujourd'hui compléteront l'époque de la domination française. Mais tandis qu'un seul volume a suffi pour l'histoire généalogique de toutes les familles françaises, établies en ce pays avant 1700, trois volumes suffiront à peine pour rendre compte de l'accroissement naturel de ces familles, sans parler des nouvelles recrues faites pendant les soixante dernières années de la période française.

On comprend assez qu'une famille, qui a joué un rôle important dans l'histoire, ait sa généalogie et puisse remonter de génération en génération plusieurs siècles en arrière, pour établir son origine et se greffer à un chef de famille illustre; mais qu'un peuple de 2,000,000 d'hommes ait sa généalogie complète de deux siècles, que 400,000 familles françaises habitant aujourd'hui le Canada et les Etats-Unis, puissent remonter jusqu'à l'origine de la Nouvelle-France et retrouver non seulement le nom du premier colon, qui a fait souche pour chacune d'elle, mais encore la province, le diocèse, la paroisse de France, d'où il tire son origine, cela paraît impossible, incroyable, et cependant cela existe, cela est consigné dans le *Dictionnaire Généalogique*.

Aussi lorsque les volumes de la seconde période du *Dictionnaire* auront été mis en circulation, c'est-à-dire dans douze ou quinze mois, le plus humble des 2,000,000 de descendants des premiers colons de la Nouvelle-France, aura son histoire généalogique complète. Il aura sous les yeux toute la lignée de ses ancêtres jusqu'au premier, et pourra retrouver tous ses parents en ligne directe ou collatérale, ascendante ou descendante.

N'est-ce pas merveilleux ?

N'est-ce pas aussi très utile ?

En effet, le *Dictionnaire Généalogique* servira :

1° *A l'histoire* : en lui donnant les moyens de débrouiller une foule de points obscurs surtout sur les origines de la colonie. Le plus ancien document civil que possèdent nos archives provinciales sur les origines des familles canadiennes, ne remonte qu'à l'année 1666. C'est le premier recensement nominal de la colonie; et ce document, si intéressant à bien des titres, renferme cependant des erreurs et des lacunes que les registres ecclésiastiques du temps peuvent seuls constater et corriger.

De plus ces registres constatent l'existence des familles, quarante-cinq années plus tôt, c'est-à-dire, en 1621, époque de leur ouverture à Québec, et font connaître le pays originaire de chaque colon, sa famille sur l'ancien continent, son nom patronymique, le surnom qu'il adopte dans sa nouvelle patrie, les variations de ses noms, puis retracent les lignées directes et collatérales, avec les dates authentiques des trois points du plus haut intérêt dans la vie de chaque individu : sa naissance, son mariage et sa mort.

2° *A l'Eglise* : en éclaircissant toutes les questions de parentés qui constituent des empêchements de mariage.

3° *A l'Etat* : pour le règlement de certaines successions.

4° *A la magistrature* : car le *Dictionnaire* devra être admis comme preuve juridique et avoir, à leur défaut, la même autorité que les registres et les grosses qu'il coordonne et qu'il complète souvent.

5° *Aux familles* : en mettant sous leurs yeux, dans un tableau clair et précis, les membres divers qui en font partie.

Le *Dictionnaire Généalogique* n'est pas, d'ailleurs, une œuvre d'un intérêt purement local.

Au Canada, la province de Québec ne sera pas la seule à profiter de cet ouvrage. Toutes les provinces de la Confédération ont été françaises à l'origine et renferment une partie des descendants des premiers occupants du sol.

Les territoires de l'ouest ont été parcourus en tous sens par des Canadiens-français, pionniers infatigables, qui partout ont laissé des traces de leur passage et souvent des établissements florissants.

La province d'Ontario est dans le même cas et renferme en outre plusieurs noyaux importants de Canadiens-Français.

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince Edouard ont été colonisés par cette race énergique et vivace des Acadiens qui a survécu aux secousses les plus terribles que puisse éprouver une nation. L'histoire de ces provinces ne peut être bien comprise sans que l'on donne une part convenable aux premiers habitants du sol.

L'auteur a compulsé tous les registres des anciens missionnaires de ces diverses contrées et inséré dans son ouvrage tous les renseignements qu'ils ont pu lui donner.

Les Etats-Unis eux-mêmes sont grandement intéressés dans cette histoire généalogique des familles canadiennes. Notons d'abord que le pays appelé Nouvelle-France comprenait, outre le Canada actuel, tous les pays qui avoisinent les grands lacs, toutes les vallées arrosées par le Mississipi, le Missouri et leurs affluents, et que la Louisiane était une province toute française. Or, les noms des premiers habitants français de ces vastes territoires, se trouvent dans le *Dictionnaire Généalogique*. Les documents consultés à ce sujet, sont surtout deux recensements inédits de la Louisiane faits en 1706 et 1724, puis les registres tenus par les anciens missionnaires envoyés par l'évêque de Québec, lesquels remontent jusqu'à 1695.

Les descendants de ces premiers colons aimeront sans doute à connaître leurs ancêtres; les enfants des Acadiens dispersés aux Etats-Unis et surtout dans la Nouvelle-Angleterre, en 1754, pourront refaire la touchante histoire de leurs ancêtres; et les Canadiens domiciliés dans la grande République, au nombre de plus de 500,000, n'oublieront pas que dans le *Dictionnaire Généalogique*, se trouvent leur origine et le berceau de leur famille, au Canada.

Au point de vue historique, l'ouvrage qui nous occupe, aura donc une grande valeur même pour les Etats-Unis. Les deux races, française et anglaise, se sont coudoyées si longtemps sur les champs de bataille et dans le défrichement des terres, qu'elles se sont trouvées mêlées par des alliances et par les accidents de la guerre. Il s'ensuit que des Français ont été faits prisonniers et sont demeurés de l'autre côté des frontières; d'autres sont allés chez nos voisins de plein gré, et *vice versa*; la population de la Nouvelle-Angleterre s'est trouvée un peu déversée sur la Nouvelle-France. L'histoire de la Nouvelle-Angleterre se trouve ainsi intimement liée à celle des territoires français limitrophes.

En 1690, pendant la guerre entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, les Abénakis firent beaucoup de prisonniers, surtout parmi les enfants, qui furent élevés dans la Nouvelle-France, les Gill, les Raisenne, les Dicker; de même, des Français faits prisonniers par les Anglais furent élevés et restèrent dans la Nouvelle-Angleterre.

On trouvera dans le *Dictionnaire* beaucoup de noms d'origine anglaise ou irlandaise, tels que Willis, Ouellet, Donaldson, d'Alanson, Davis, d'Hévé, Sullivan, Silvain.

C'est ici le lieu de remarquer que, dès l'origine, l'Espagne, l'Italie, et la Grande-Bretagne ont fourni à la Nouvelle-France quelques familles, qui se sont fondues avec les familles françaises.

Aussi, nos intelligents voisins, ont fait entrer dans l'histoire documentaire de l'Etat de New-York une quantité très considérable de documents français qui ne déparent pas cette précieuse collection, mais lui donnent une nouvelle valeur.

Le gouvernement des Etats-Unis et ceux des différents Etats de l'Union ne manqueront donc pas d'apprécier à sa juste valeur le *Dictionnaire Généalogique* et de s'en procurer des exemplaires.

Les diverses sociétés historiques, fondées dans toutes les parties de l'Union, sont préparées, par leur but et leurs études habituelles, à comprendre la grande portée historique de l'ouvrage et contribueront à le faire connaître.

Le *Dictionnaire Généalogique* intéresse la France au plus haut degré. Ces deux millions de Français dispersés dans l'Amérique du Nord, ce sont les descendants de ces hardis pionniers, de ces courageux colons qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, émigrèrent en Amérique, où ils accomplirent des prodiges dignes des plus beaux jours de la France. C'est le résultat du plus bel essai de colonisation que la France ait jamais tenté, résultat si étonnant qu'après un siècle et quart de séparation de la mère-patrie et de domination anglaise, les descendants des anciens colons sont restés opiniâtrement français par le sang, par le cœur et par la langue. Ils ont conservé les coutumes, les institutions et les lois de la mère-patrie. Tous les *départements* de la France, sans en excepter un seul, ont fourni des colons à la Nouvelle-France, comme on pourra le voir par le *Dictionnaire Généalogique*; il est vraisemblable que dans chacun de ces départements une ou plusieurs familles seront intéressées à voir ce que sont devenus les membres dont elles ont été séparées par deux siècles d'aventures et d'épreuves. Le *Dictionnaire Généalogique* rétablira les relations de famille si longtemps interrompues.

Le *Dictionnaire Généalogique* des familles canadiennes est, avec *L'Histoire du Canada* de F. X. Garneau, l'ouvrage le plus considérable et le plus important touchant les annales de la nationalité canadienne-française. Il présente de plus des faits d'une haute valeur historique, dans les transformations curieuses et fréquentes des noms patronymiques, ainsi que les détails, relatifs à l'origine des familles.

Citons quelques exemples :

1^o Un Sieur Dugrouse fit baptiser son fils Jean ; des recherches sur le nom patronymique constatent que Jean était le fils de Hugues Rousse ; ce dernier nom perdit son orthographe première par l'usage ; on disait sans doute : *Jean fils Dugrouse* (d'Hugues Rousse).

2^o Pour trouver l'acte de baptême de *Louis Desjardins*, il faut connaître son nom patronymique, *De Rupally*, Sieur des Jardins.

3^o On écrit de notre temps : Bayard, Laigu, Trépanier, etc. ; mais en référant aux actes antérieurs, on découvre que ces noms ont subi plusieurs transformations : ainsi Bayard était Banlia, Bainlast, Baillac, Bayac, Baillard et enfin Bayard. Laigu était Leillu, Lehiu, Leyieu. Trépanier était de Trépagny, etc., Bourhis, s'est écrit Le Bourhis, Bory, Borice et Bourtier.

Si la tâche a été longue et ardue, si les épreuves n'ont pas manqué, l'auteur a eu la satisfaction de rencontrer sur sa route bien des encouragements et des félicitations.

Les gouvernements du Canada, sous l'Union et sous la Confédération, lui ont accordé l'aide la plus efficace, en lui donnant un emploi en harmonie avec ses goûts et ses travaux, et en lui assurant ainsi de longues années de recherches, sans souci du lendemain.

Les voix les plus autorisées au Canada et à l'étranger ont bien voulu l'encourager dans son œuvre, en lui décernant des éloges non équivoques.

Nos Seigneurs les évêques de la province ont reconnu la haute valeur et la grande utilité du *Dictionnaire Généalogique* en recommandant à messieurs les curés de leurs diocèses non seulement d'en faire l'acquisition, mais encore de le placer dans les archives de leurs fabriques et dans les bibliothèques paroissiales.

Le second volume du *Dictionnaire Généalogique* est sous presse et sera prêt dans trois ou quatre mois. Les autres volumes suivront, immédiatement et l'ouvrage sera complet dans douze ou quinze mois.

Nous venons de dire que des voix autorisées ont encouragé la publication du *Dictionnaire Généalogique*. Voici quelques-unes de ces approbations et de ces lettres d'encouragement :

APPROBATION DU PAPE.

“ Sanctissimus Pater Noster in audientiâ habitâ Dominicâ tertiâ post Pascha, opus cui titulus *Dictionnaire des familles canadiennes* à Rev. Domino Cypriano Tanguay enarratum benignè à me accepit, atque auctori ipsius APOSTOLICAM BENEDICTIONEM peramanter impertitus est.

“ Die 29â Maii 1882.

† D., ARCHP. TYREN.,

“ Secret. S. C. de Prop. Fide.”

(Traduction.)

“ Notre Très Saint Père, dans l'audience du troisième dimanche après Pâques, a gracieusement accueilli l'ouvrage, qui a pour titre : *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, compilé par le révérend M. Cyprien Tanguay, et a accordé, avec toute l'effusion de son cœur, Sa BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE à l'auteur.

“ Rome, 29 mai 1882.

† D., ARCHEV. DE TYR,

“ Secrét. de la Congrég. de la Prop. de la Foi.”

LETTRE DE S. G. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC A SON CLERGÉ.

“ Archevêché de Québec, 15 novembre 1880.

“ Monsieur,

“ Vous connaissez déjà le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé Cyprien Tanguay, dont l'importance est reconnue de tous, non seulement

pour l'histoire du pays et des familles, mais aussi pour aider à débrouiller les questions de parenté, dans les causes matrimoniales. Jusqu'ici il n'a été possible de publier que le premier volume (de 1608 à 1700). Le second volume, qui comprendra près de quatre-vingts ans, est maintenant prêt pour la publication.

.....
 " Il serait grandement à désirer que chaque fabrique et même chaque bibliothèque paroissiale possédât un exemplaire de cet ouvrage, auquel on peut avoir besoin de recourir pour retrouver des actes importants dans les questions d'héritages, de généalogies et de mariages. J'exhorte donc tous les curés et missionnaires du diocèse à en faire acheter par les paroisses et par les missions et pour les bibliothèques paroissiales.

" Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC."

" Je partage l'opinion exprimée dans cette circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec. Le *Dictionnaire Généalogique*, par M. l'abbé C. Tanguay, est un livre unique en son genre, qui devrait se trouver dans chaque bibliothèque paroissiale et dans les familles qui ont le culte de la famille.

† ALEX., Arch. de St-Boniface."

" Montréal, 12 janvier 1881.

" A M. l'abbé C. Tanguay,

" Monsieur l'Abbé,

" Je serai très heureux de voir le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* dans toutes les familles, paroisses et maisons d'éducation, afin que l'on puisse y recourir au besoin.

" Veuillez me croire votre tout dévoué,

† EDOUARD-CHS, Ev. de Montréal."

" Sherbrooke, 21 Déc. 1880.

" Le *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, par M. l'abbé C. Tanguay, est un ouvrage très important pour l'histoire du pays et des familles, et très utile pour aider à découvrir les parentés dans les causes matrimoniales. C'est pour quoi j'exhorte MM. les Curés à le faire acheter par leurs fabriques et par leurs bibliothèques paroissiales.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke."

" Le *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, par M. l'abbé C. Tanguay, est un ouvrage dont l'importance et l'utilité ne peut faire doute pour personne. Il me semble que chaque famille canadienne devrait en posséder un exemplaire. On devrait le trouver dans toutes les fabriques et les bibliothèques paroissiales.

† J.-THOMAS, Ev. d'Ottawa."

" St-Hyacinthe, 21 Déc. 1880.

" A M. l'abbé C. Tanguay,

" Mon cher Monsieur,

" Reconnaissant la grande utilité de votre *Dictionnaire Généalogique* des Familles Canadiennes, je ne puis que désirer que le clergé de mon diocèse se le procure, et que même chaque curé en dote sa Fabrique d'un exemplaire qui demeurera aux archives avec les registres et autres documents qui intéressent la paroisse.

" Veuillez me croire, mon cher Monsieur,

" Votre tout dévoué en N. S.,

† L.-Z., Ev. de St-Hyacinthe.

" Chicoutimi, 28 Déc. 1880.

" A M. l'abbé C. Tanguay,

" Monsieur l'Abbé,

" Je partage l'opinion de Mgr l'Archevêque de Québec sur l'importance du *Dictionnaire Généalogique* des Familles Canadiennes, et je crois qu'il est à désirer que chaque fabrique et chaque bibliothèque paroissiale en ait un exemplaire à sa disposition.

" Veuillez me croire, cher Monsieur, votre tout dévoué,

† Dom., Ev. de Chicoutimi."

" Je concours pleinement, pour mon diocèse, dans les vues et les recommandations de Mgr l'Archevêque de Québec au sujet du *Dictionnaire Généalogique* de M. l'abbé Cyprien Tanguay.

" Evêché de St-Germain de Rimouski, 24 déc. 1880.

† JEAN, Ev. de St-Germain de Rimouski."

" Je suis d'avis que le *Dictionnaire Généalogique* de M. l'abbé C. Tanguay peut rendre de grands services dans les recherches à faire sur la généalogie de nos familles canadiennes, et j'engage toutes les fabriques du diocèse à en avoir un exemplaire dans leurs archives.

" Donné aux Trois Rivières, ce 12 février 1881.

† L.-F., Ev. des Trois-Rivières."

LETTRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, S. E. LE MARQUIS DE LANSDOWNE.

" HOTEL DU GOUVERNEMENT, Ottawa, 31 mai 1885.

" Au Révérend abbé TANGUAY, L. D., Ottawa.

" Révérend et cher abbé,

" Votre premier volume m'est arrivé en bon état. Il y a dans ses pages de quoi faire bien des recherches intéressantes sur l'origine des familles canadiennes dont nous retrouvons aujourd'hui les descendants dans la société qui nous entoure.

“ Vous avez entrepris là un travail sérieux, dont je reconnais la grande importance au point de vue de l'histoire généalogique du pays. Acceptez mes moilleurs remerciements, non seulement pour le volume que vous avez bien voulu m'envoyer, mais pour ceux que vous avez l'obligeance de me promettre.

“ Agréez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

“ LANSLOWNE.”

Nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter aux témoignages ci-dessus l'appréciation du *Dictionnaire Généalogique*, faite dans la *Minerve* du 17 avril 1871, sous le titre de BIBLIOGRAPHIE, par l'un des hommes les mieux versés dans notre histoire nationale, et sans contredit l'un des juges les plus autorisés en pareille matière, M. l'abbé Verreau :

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes, par M. l'Abbé Tanguay.

Il y a déjà quelques mois que ce dictionnaire a été annoncé, et le public l'attend avec une impatience que justifient la nature de l'ouvrage et les soins que l'auteur y apporte. Nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'il paraîtra bientôt : le travail de l'impression se poursuit rapidement et dans quelques jours, il sera terminé. Nous parlons de science certaine, parce que M. l'abbé Tanguay veut bien nous passer les feuillets à mesure qu'ils sortent de la presse.

Cependant on n'aurait pas lieu d'être surpris du retard, si retard il y a, et de s'en plaindre.

L'impression de cet ouvrage offre des difficultés d'une nature toute spéciale. Pour les ouvrages de littérature ou d'histoire, le copiste, le typographe, le correcteur d'épreuves sont guidés par le sens des phrases : presque toujours les premiers mots suffisent pour faire connaître les autres, il n'y a besoin, le plus souvent, que d'un coup d'œil très-rapide, et l'orthographe suit des règles invariables. Dans le *Dictionnaire Généalogique*, il n'en est pas ainsi. L'ouvrier doit toujours avoir l'œil au manuscrit ; le correcteur ne saurait se fier à sa mémoire. Là, pas de phrases : des noms, des prénoms, des surnoms qui ne se devinent pas, mais qui peuvent souvent se confondre. Les dates sont nombreuses : date du baptême, date du mariage, date de la sépulture. Quelques-unes, celles du mariage, sont répétées jusqu'à trois fois. Qu'on multiplie toutes ces indications par le nombre de personnes, ou du moins d'articles qui entrent dans le Dictionnaire ! Qu'on se rappelle qu'une seule erreur peut dérouter complètement le lecteur, diminuer considérablement le mérite de l'ouvrage, et on comprendra combien l'auteur doit apporter d'attention, de soins, disons-le, tout ce qu'il lui faut de lenteurs pour mener à bien une œuvre aussi importante.

Il y a encore des difficultés qui tiennent au système adopté pour éviter la répétition des noms de lieux.

Le lecteur a absolument besoin de connaître l'endroit où s'est fait le baptême, le mariage, la sépulture de chaque personne. Or, s'il arrive dans une famille, plus ou moins nombreuse, que ce lieu soit le même pour les trois actes et pour chaque membre de famille, dans une autre, il arrivera souvent que l'endroit changera pour un ou deux de ces actes par rapport à plusieurs membres de la famille. Ainsi Jean est baptisé à Québec, marié à Montréal, et enterré à Québec. Plusieurs noms de lieux sont assez longs, comme, *Pointe-aux-Trembles de Montréal*. On comprend facilement combien d'espace il aurait fallu consacrer à ces désignations multiples ; le nombre de volumes aurait été doublé, ou triplé. L'auteur a eu recours à un moyen bien simple : une fois qu'un lieu a été mentionné dans un article, il n'est plus écrit au long quand il faut le répéter ; mais indiqué par un chiffre, placé comme un exposant algébrique. Ce procédé augmente les chances d'erreur, demande, par conséquent, une attention et une surveillance plus grande dans les ateliers ; mais par suite, l'espace est économisé : et la dépense du papier, et la main-d'œuvre diminuées.

Il y a encore les difficultés techniques de la justification ; mais il n'est pas nécessaire d'insister davantage. Le lecteur bienveillant aimera mieux attendre, et savoir qu'il peut se fier complètement au livre lorsqu'il le consultera.

L'ouvrage entrepris par M. l'abbé Tanguay est vraiment colossal et unique en son genre. Il donnera la généalogie de toutes les familles canadiennes, depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours : ce sera notre *Livre d'or*, avec cette différence qu'à Venise, on ne tenait compte que des familles nobles ; mais dans ce *Dictionnaire*, la famille la plus humble figurera comme les plus illustres. Leur commune gloire sera d'être venues sur cette terre lointaine apporter la civilisation et planter une race vertueuse et énergique.

L'exécution d'un pareil ouvrage offrait sans doute certaines facilités relatives. Nous sommes assez près des origines puisqu'aucune de nos familles ne remonte au-delà de 1608. Plus tard, nous aurions été dans les conditions des autres peuples où les origines se perdent après quatre-vingts ou cent ans.

Chez les anciens, les Juifs avaient des tablettes généalogiques très exactes. Ils les conservaient avec un soin jaloux. Dans les guerres, les persécutions, la captivité, ils cachaient ces tablettes avec le même empressement qu'ils mettaient à soustraire les vases sacrés à la profanation des payens. Malheureusement elles n'ont pu échapper aux usurpateurs qui avaient intérêt à les détruire. Les Juifs n'ont guère, aujourd'hui, de généalogies certaines, que celles qui se trouvent dans l'Écriture Sainte.

Dans les temps modernes, l'Islande, cachée dans les brumes du Nord, peut se vanter de posséder seule, croyons-nous, des généalogies de ses principales familles; mais non de toutes. L'origine sans doute, en remonte assez haut. Il y a un orgueil bien légitime à établir authentiquement sa généalogie à travers dix siècles et plus, comme Torswalden, une des gloires de la statuaire, lequel prétendait descendre des premiers découvreurs de l'Amérique. Mais les Islandais, emprisonnés dans leur île, naissant et mourant dans la même hutte, peuvent assez facilement recueillir les traditions de la famille et conserver les noms de ceux qui l'ont composée.

En Canada, principalement aux origines de la colonie, que de vicissitudes et de migrations dans la vie d'un homme! Né à l'extrémité orientale du Cap Breton, il se mariait en passant à Québec, et s'en allait mourir au Détroit ou à la Nouvelle-Orléans. M. Tanguay a voulu suivre, autant que possible, chaque individu à travers ces pérégrinations, et à indiquer le théâtre où s'est accompli chacun des actes solennels qui marquent l'existence de tout homme. Mais cela ne suffit pas.

Une personne peut avoir joué un rôle assez important dans le pays, pendant un séjour de quelques années. Elle ne s'est pas mariée au Canada et n'a pas formée tige parmi nos familles, comme MM. d'Avaugour, de Tracy, etc., mais son nom est inséparable de notre histoire: il est d'ailleurs consigné aux registres. M. Tanguay devait nécessairement le faire entrer dans le Dictionnaire. Le personnage est obscur; aucun souvenir brillant ne le tirera de l'oubli; n'importe. Il a été parrain, témoin à une sépulture. Sa présence sera constatée. Un jour, quelque membre de sa famille, un historien peut-être, seront très-heureux de découvrir, sans trop de recherches, des traces de son existence.

Voici un exemple. Nos amis de Québec savent qu'il y a auprès de leur ville un chemin qui a pris le nom du bois voisin, lequel s'est longtemps appelé *Bois de Gamin*, ou mieux *Bois de gamins*. L'appellation semblait assez naturelle, parce que les gamins des alentours y

venaient faire niche, quelquefois aux passants. Cependant elle n'était pas exacte. On a découvert l'existence d'un M. Gomin, propriétaire autrefois de ce bois. C'est donc de lui que doit venir le susdit nom

.....Mn foi!
Qu'il vienne de Chailliot, d'Autenil ou de Pontoise,
Cela ne me fait rien.

dira quelque lecteur. D'accord, mais remarquez que M. Gomin n'est pas né ici, qu'il ne paraît pas s'être marié du tout. Sous ce prétexte, si l'on avait pas cherché à identifier son existence, si son nom était demeuré complètement inconnu, il aurait fallu conserver à une campagne, si belle d'ailleurs, une appellation très-injurieuse.

Pour rendre son travail aussi complet que possible, M. Tanguay a étudié d'abord les registres de toutes les paroisses de la province de Québec. Après Québec, il a interrogé le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les îles du golfe, Ontario, le Détroit, et si je ne me trompe, les établissements canadiens échelonnés sur le Mississippi. Il a donc fallu lire et analyser des milliers et des milliers d'actes.

Les divers recensements, souvent très-détaillés, faits par ordre du gouvernement français, ont aussi fourni des renseignements précieux. Souvent ils ont fait connaître des personnes qui ne figuraient point ailleurs. D'autres fois, ils ont permis d'identifier des individus qui paraissaient sous un nom nouveau. Les greffes des notaires ont rendu plus d'un service, quand les deux premières sources faisaient défaut. Vient ensuite les *Archives du dépôt de la Marine*, à Paris, que M. l'abbé Tanguay est allé consulter en 1867; les ouvrages sur le Canada, tels que Champlain, édition de Laverdière, Charlevoix, Ferland, Faillon, etc., etc.

On le voit, aucune source n'a été oubliée, et nous avons bien raison de dire plus haut que cet ouvrage est colossal, et unique en son genre.

Cependant qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas une production littéraire, destinée à charmer l'imagination, tout le monde le comprend. Mais quelques-uns pourraient croire qu'il renfermera des détails biographiques, anecdotes, etc., qu'ils n'auront qu'à ouvrir le livre, pour y trouver la vie de leurs ancêtres. Ce serait une grande erreur. Le Dictionnaire est *généalogique* et non *biographique*. Il donne la lignée de chaque famille; il renferme, si l'on veut, l'histoire de chaque famille: la date et le lieu du mariage du père et de la mère; la date et le lieu de la naissance de chaque enfant, leurs noms; la date et le lieu de leurs mariages; la date et le lieu de leur sépulture. Voilà les éléments de l'histoire de la famille: il n'y a plus qu'à les compléter par les traditions, ou par des recherches maintenant plus faciles.

Deux citations feront comprendre quel genre d'intérêt offre ce livre. Elles nous permettront d'expliquer le plan adopté par l'auteur:

1621, (26 août) Québec.¹

I.—COUILLARD, GUILLAUME, b...; s¹ 4 mars 1663, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

HÉBERT, Guillemette, [Louis I. b 1608; s¹ 20 oct. 1684, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

Louise, b¹ 30 janv. 1625; m¹ 3 nov. 1637, à Olivier LE TARDIF; s¹ 23 nov. 1641.—*Marguerite*, b¹ 10 août 1626; 1^o m¹ 7 oct. 1637, à Jean NICOLET; 2^o m¹ 12 nov. 1646, à Nicolas MACARD; s¹ 20 avril 1705.—*Louis*, b¹ 18 mai 1629; m 29 avril 1653, à Geneviève DESPRÉS.—*Elisabeth* (1), b¹ 9 fév. 1631; m¹ 27 nov. 1645, à Jean GUYON; s 5 avril 1704, au Château-Richer.—*Marie*, b¹ 28 fév. 1633; 1^o m¹ 25 oct. 1648, à François BISSOT; 2^o m 7 sept. 1675, à Jacques DE LALANDE.—*Guillaume*, b¹ 16 janv. 1635.—*Madeleine*, b¹ 9 août 1639.—*Nicolas* (2), b¹ 6 avril 1641; s¹ 24 juin 1661.—*Charles* (3), b¹ 10 mai 1647; 1^o m¹ 10 janv. 1668, à Marie PASQUIER; 2^o m à Louise COUTURE; s 8 mai 1715, à St-Etienne de Beaumont.²—*Gertrude*, b² 21 sept. 1648; m² 6 fév. 1664, à Charles AUBERT; s² 18 nov. 1664.

I.—HÉBERT, LOUIS (4), apothicaire, s 25 janvier 1627, à Québec.³

ROLLÉ, Marie (5), s³ 27 mai 1649.

(1) Elle fut baptisée, non par un prêtre français, mais par un anglais, qui était probablement le ministre; car, pendant que les Kerk demeurèrent les maîtres de Québec, il n'y eut point de prêtre à Québec, et lorsque le P. Lejeune dit la messe, en 1632, dans la maison de Guillaume Couillard, les Français ne l'avaient pas entendue depuis trois ans.—*Relations des Jésuites*, 1632.

(2) Tué à l'île d'Orléans avec M. Jean de Lauzon. Il fut inhumé dans l'église de Québec.

(3) Souche des Couillard de Beaumont.

(4) Première famille établie à Québec en 1617. — Hébert reçut, en 1626, la confirmation d'un octroi de terre à lui fait, en 1623. Dans sa demande, en 1623, au duc de Ventadour, il dit que pour l'avancement du pays, il avait vendu tous ses biens à Paris, ayant quitté ses parents et amis pour donner le commencement à une colonie et peuplade chrétienne.

La colonie éprouva une perte réelle, par la mort de Louis Hébert, qui, après Champlain, avait pris la plus grande part à l'établissement de Québec et à l'avancement de la Nouvelle-France. « Ça été, dit Champlain, le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait. »—*Ferland*, p. 220.

On enterra solennellement le corps de Louis Hébert dans le cimetière des Récollets, au couvent de St-Charles. Le terrain ayant été bouleversé, plus tard, on trouva ses ossements renfermés dans un cercueil de cèdre. En 1678, le Père Valentin Le Roux, supérieur des récollets, les fit transporter dans la cave de l'église de ces religieux, à la haute ville de Québec.—*Ledercq*, t. II, p. 128.

Le terrain des récollets de la haute ville n'avait été donné que le 28 mai 1681, et la chapelle ne fut bâtie qu'en 1682.

D'après M. Laverdière, la maison d'Hébert était dans le jardin du séminaire de Québec. On a trouvé, en 1866, le solage de cette maison, près la porte du jardin, dans la grande allée.

La maison d'Hébert fut le premier bâtiment élevé à la haute ville. Elle devait être entre la rue St-Famille et la rue Couillard.—*Ferland*, t. I, p. 190.

Hébert compte, parmi ses nombreux descendants, quelques-unes des plus illustres familles du Canada: Joliet, De Léry, De Kamessay, D'Eschambault, Fournier, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, les archevêques et évêques Blanchet, de l'Oregon, et Mgr Taché, évêque de la Rivière-Rouge.

(5) Elle épouse, le 16 mai 1629, Guillaume Habou.

Guillaume. b...; m³ 1^{er} oct. 1634, à Hélène DESPORTES; s 1639. — *Guillemette*, b 1606; m³ 26 août 1621, à Guillaume COUILLARD; s³ 20 oct. 1684, dans l'église de l'Hôtel-Dieu. — *Anne*, b...; m au commencement de 1618, à Etienne JONQUEST (1).—Sagard, *Histoire du Canada*, p. 41.

Un coup d'œil fait comprendre les abréviations b, m, s: baptême, mariage, sépulture.

Les noms sont par ordre alphabétique et par ordre de date. Le mariage, qui fonde la famille, fixe la date, c'est lui aussi qui détermine l'article consacré à chaque personne. Il y a autant d'articles qu'il y a de mariages. La date et le lieu en tête d'un article, sont ceux du mariage. Ainsi G. Couillard épouse, le 26 août, à Québec, G. Hébert.

Quelquefois ces deux indications, quelquefois une seule manquent, comme à l'article Hébert, on ne sait dans quelle ville de France il s'était marié. Pour les mêmes raisons, l'époque et le lieu du baptême est omis, ce qui est exprimé ainsi: *Guillaume*, b...

A la suite du mot *Québec*, article de Couillard, on voit un chiffre mis comme un exposant algébrique. C'est le signe abrégé dont il a été question plus haut, et qui remplace le nom de Québec partout où celui-ci devrait être exprimé, dans le cours du même article. Ainsi b¹ m¹ veulent dire *baptisé*, ou *marié*, à *Québec*. Dans le cours d'un article, le même lieu est toujours remplacé par le même chiffre, mais il peut l'être par un chiffre différent dans un autre article. Comparez les deux articles de Couillard et d'Hébert. Les enfants issus du mariage sont indiqués par leurs prénoms, avec la date et le lieu du baptême, du mariage, de la sépulture; le nom de la personne épousée est aussi donné.

Cet ensemble forme un degré généalogique. Les chiffres I ou II, placés avant le prénom, en tête de l'article, indiquent que celui qui forme tige, la forme au premier, ou au second degré au Canada. En d'autres termes, qu'il est la souche première, ou seconde de la famille.

En étudiant une famille, on a souvent besoin de connaître ceux de qui descendent les chefs de cette famille, pour éviter toute confusion.

En effet, deux familles, étrangères l'une à l'autre, mais du même nom, peuvent se développer parallèlement. Je trouve au second degré *Guillaume Hébert* et *Ignace Hébert*; mais le premier est fils de *Louis I*, et l'autre, d'*Augustin I*. Il y a d'autres moyens de contrôle qui seront indiqués; mais celui-ci est le plus simple et le plus rapide.

H. V.

(Extrait du Dictionnaire Généalogique.)

LES REGISTRES.

Les Registres de l'Etat civil au Canada sont de précieux documents que nous devons aux soins intelligents des premiers Apôtres qui se dévouèrent au service de cette nouvelle contrée,

(1) Premier mariage fait en Canada. — *Ferland*, t. I, p. 182.

et qui la plupart arrosèrent de leur sang le théâtre même de leur héroïque charité.

Aucune loi civile n'imposait, à l'époque de la fondation du Canada, l'obligation de tenir les actes des naissances, mariages et décès; car l'ordonnance qui régle en France la manière de tenir les registres ne remonte qu'à l'année 1667, et elle ne fut publiée au Canada, qu'en 1678.

Les premiers missionnaires n'en furent cependant pas moins fidèles à enregistrer le mouvement de population de la colonie naissante; et c'est aux précieuses et uniques sources des Registres qu'il faut recourir, pour connaître le berceau de notre patrie.

Ainsi, le Canada est très probablement aujourd'hui le seul pays, où il soit possible de retracer les *origines* des familles depuis sa découverte, et de redire aux familles actuelles quels furent ses premiers colons, de retracer les enfants de ceux-ci et de suivre les descendants jusqu'à nous-mêmes; car le berceau de notre colonie ne remonte pas encore à trois siècles, et l'absence de toute perturbation grave nous a permis de suivre facilement les lignées jusqu'à leur origine première.

Dès lors, pourrait-on dire, aucune recherche ne semble plus facile que celle qui a pour but l'origine des familles canadiennes...

"Il n'y a qu'à consulter les Registres..."

Mais ici vont surgir les obstacles. Il faudra d'abord recourir à un nombre de registres considérable pour suivre la généalogie d'une seule famille, et si les actes qui en forment les différents chaînons ont été enregistrés dans des localités distinctes, comme il arrive par la migration fréquente des familles, il faudra de plus recourir aux registres de toutes ces localités, qui, la plupart, sont tout-à-fait inconnues.

De plus, ayant en mains tous les documents à consulter, des difficultés plus grandes encore vont se présenter.

En voici quelques-unes :

1. Variations dans l'Orthographe des noms.
2. Addition ou Suppression de syllabes.
3. Substitution des noms de baptême des parents.
4. Fusion des noms de baptême avec les noms propres.
5. Surnoms, remplaçant les noms propres.
6. Erreurs, par informations irrégulières.
7. Ecriture, souvent *intelligible*, des vieux documents.
8. Lacunes.

Voilà, certes, de grandes difficultés et elles se renouvellent à chaque instant. Aussi, de l'aveu des personnes chargées, par office, de consulter les registres, *des recherches minutieuses* ont très souvent été sans résultat. Et si ces recherches ont pour but, comme c'est presque toujours le cas, de constater une parenté, d'établir les droits d'une famille à une succession, etc., l'impossibilité de trouver les actes nécessaires peut lui devenir très-préjudiciable et nuire grandement à ses intérêts.

En dehors de cette importante considération, il existe dans toutes les familles canadiennes une très louable qualité : c'est un respect profond pour la mémoire de leurs ancêtres, et ce respect les porte naturellement à rechercher, pour les bien connaître, des aïeux qui leur ont transmis le *nom* qu'elles portent aujourd'hui.

Les certes, les Canadiens n'ont pas à rougir de faire connaître leurs *noms*. Ceux qui nous transmettent ces *noms* dont nous sommes si fiers, sont nos ancêtres qui aussi implantèrent sur le sol canadien le germe des vertus qui font les grands peuples : *foi, courage et dévouement*. Ce nom suffit encore aujourd'hui pour rappeler à l'instant l'esprit de foi des Goupil, des Couture et autres, qui les conduisit jusqu'au martyr, l'héroïsme des Dollard des Ormeaux, des Hertel, des Boucher, des d'Iberville et autres, au milieu des combats avec les tribus infidèles.

LES DIFFICULTÉS.—Elles naissent 1° DES VARIATIONS DANS L'ORTHOGRAPHE des noms de famille. Ces variations proviennent de la *consonnance* des noms, de la mauvaise prononciation, ou de la traduction des noms d'une langue étrangère.

Beaucoup de *noms* de familles canadiennes ont conservé leur orthographe primitive; d'autres, au contraire, ont subi de telles variations qu'il est naturellement difficile d'en reconnaître l'identité; ainsi "Belhoste, Belotte, Blo, Blau, Belleau."

"Fribaut, Flibot, Philibot."

Du Semetienne *devient* DuCimetière.

Banlia,—Bainlast,—Baillac,—Bayac,—Bayard,—Baillard.

Buisson,—Bisson.

Chambrelan,—Chamberlan.

Arnaud,—Renaud.

Garnier,—Grenier,—Périllard,—Périgard.

Gormelin,—Gourmelin,—Gromelin, et Gromelon.

De Fogas,—Phocas et Phocasse.

Donaldson,—D'alençon.

Davis,—D'hévé,—Dévé.

Willis,—Houlet,—Onellet.

Vauxelle,—Vocelle,—Boheur,—Boil.

Lanouille,—Enouille.

Bereau,—Brault,—Bro, etc.,

Pasquier,—Pasquet,—Pacquet,—Pâquet.

† Guyon,—Guillon,—Yon,—Dion.

Guiguère,—Dier,—Guillonnet,—Dionet.

Gunière,—Guillonnière,—Dunière.

Brechevin,—Brugevin,—Bergevin.

Beaujoux,—Bugeault.

Quesnel,—Tiennel.

Quenet,—Guenet.

Ces variations sont encore à l'ordre du jour.

Le *Leader* de Toronto dans son numéro du 24 janvier 1865, rapportant la division des voix sur l'adresse en réponse au discours du trône, donne un très bel échantillon de l'orthographe des noms Canadiens-français, le voici textuellement :

† La lettre *G* est très-souvent changée en *D* et vice versa.

“ Liste des Députés qui ont voté dans le négative :

MM. Bourasco,	pour Bourassa.
“ Capron,	“ Caron.
“ Coopall,	“ Coupal.
“ Duckept,	“ Duckett.
“ Fortice,	“ Fortier.
“ Graffirion,	“ Geoffrion.
“ Halrichbe Vigor,	“ Labrèche Viger.
“ Lafrombouse,	“ Laframboise.
“ Lagire,	“ Lajoie.
“ Louliot,	“ Pouliot.
“ Thibadeau,	“ Thibodeau.”

2° ADDITION OU SUPPRESSION DE SYLLABES.— Dans un grand nombre de noms de familles, les mots *Le* et *De*, etc., sont tantôt ajoutés et tantôt retranchés, et l'on a écrit également :

Le Tardif, —Tardif, —Le Mercier, —Mercier.
 Le Roy, —Roy, —Le Normand, —Normand.
 Arrivé, —Larrivé, —Avisse, —Lavisse.
 Cotty, —Le Couty, —Pomier, —Le Paulmier.
 Créquy, —Aide-Créquy.
 Marets, —Des Marets.
 Richer, —Ériché.
 Lognon, —Aloignon.
 De Béhik, —Béique, —Le Bègue, —et Lafleur.

3° SUBSTITUTION DU NOM DE BAPTÊME DES PARENTS.—Un ancien usage dans les familles canadiennes désigne les enfants par le nom de baptême du père, et ce nom finit par se confondre avec le nom propre de la famille ; ainsi les enfants de Tugal Cottin, seront appelés les petits *Tugal*, puis *Dugal*, plus tard *Cottin-dit-Dugal*, et les descendants ne seront plus désignés que sous le nom de *Dugal*.

Les enfants de Raymond De Fogas, deviendront *Phocasse dit Raymond* et *Raymond*.

Arnoul Lavergne ne pourrait reconnaître ses descendants que sous les noms de *Lavergne dit Renaud*, puis *Renaud*.

Téc Cornelius Aubrenan trouverait dans ses descendants, *des Tecaubry*, des *Cornelius*, des *Tèle* et enfin *des Aubry*.

4° FUSION DES NOMS DE BAPTÊME ET DE FAMILLE.—Les actes des registres présentent plusieurs exemples de noms, formés par la fusion des noms de baptême et de famille.

Ainsi *Dugrousse*, pour *Hugues Rousse*.
 “ *Tecaubry*, “ *Tèc Aubry*.
 “ *Montpléant*, “ *Hamond Plehan*.
 “ *Paulus*, “ *Paul Hus*.

5° SURNOMS.—

Les surnoms de famille ont leur origine :

1° *Des noms de guerre* désignant les nouveaux colons : *Larose*, *Lafleur*, *Latulippe*, *Laframboise*, *La Girofle*, *Laliberté*, *Lajeunesse*, *Ladouceur*, *Léveillé*, *Lapalme*, *Lachapelle*, *Laramée*, *Lafamme*, *Lafontaine*, *Lalancette*, *Lajoie*, *Lespérance*, *Jolicœur*, *Belhumeur*, *Va-de-boncoeur*, *Bois-joli*, *Sans-regret*, *Cœur-de-roy*, *Sans-chagrins*, *Sans-soucy*, *Tranchemontagne*.

2° *Des noms de Province*, villes et autres lieux de naissance des colons, ainsi :

Malouin (de *St. Malo*), *Angers*, *Poitevin*, *Langevin*, *Tourangeau*, *Beaulieu*, *Larochelle*, *Portugais*, *Belle-Isle*, *Barry*, *Beauvais*, *St. Onge*, *Lyonnais*, etc.

3° *Des Seigneuries, fiefs ou terres* que possédaient certaines familles, ainsi :

Le Gardeur	{ de Repentigny—de Croizille de Tilly—de Caumont de Beauvais—de Courtemanche de Courcelles—de l'Isle de St. Pierre—de Montesson de Villiers—d'Aloncean	
	{ de la Trinité, de St. Simon, de Fronsac de Bonaventure, de Vitry, de la Ronde	
Denys	{ de Périgny, de Manthet, de Coulange d'Argenteuil, des Musseaux, de la de Cuisy [Magdeleine	
Daillebout	{ de Grosbois de Boucherville de Grandpré de la Perrière de Monbrun de Montarville de Niverville de Montizambert de la Broquerie de Verchères de la Bruyère	
Boucher	{ des Chauffours de Plaines de Fréneuse de Louvières de Clignancour de la Morandière de Courberon	
Damours	{ de Longueuil de Ste. Hélène de Maricour de Bienville d'Iberville de Chateauguay de Sérigny de Martigny de Rouville de Cournoyer de la Frièrre de Chambly de St. François de Beaubassin de St. Louis de Moncour de Beaulac	
Le Moyne	{ de Normanville, de Linctot, de Tonnand de Vieux-pont, de Tonnerre [cour de Roquetaillade	
Hertel	{ de St. Germain de St. Barnabé de St. François de Ste. Claire de la Molaie de la Fossès de Bellerive de la Frenaie de Lamonde de la Cressonnière de l'Espinay des Près des Essars de Beaumont des Chênes Dupuis de la Fontaine	
Godfroy	{ de Neuville de Vincelotte de Lincour de Villeneuve de l'Erpinrière	
Lepage	{ de la Vallière du Hérissou de la Potherie	
Couture	{ de St. Germain de St. Barnabé de St. François de Ste. Claire de la Molaie de la Fossès de Bellerive de la Frenaie de Lamonde de la Cressonnière de l'Espinay des Près des Essars de Beaumont des Chênes Dupuis de la Fontaine	
Couillard	{ de Neuville de Vincelotte de Lincour de Villeneuve de l'Erpinrière	
Amyot	{ de la Vallière du Hérissou de la Potherie	
Le Neuf	{ de St. Germain de St. Barnabé de St. François de Ste. Claire de la Molaie de la Fossès de Bellerive de la Frenaie de Lamonde de la Cressonnière de l'Espinay des Près des Essars de Beaumont des Chênes Dupuis de la Fontaine	

4° *De circonstances* qui se rapportent aux *qualités* physiques ou morales, comme il sera dit plus loin pour la formation des noms propres.

60. ERREURS, par informations irrégulières.

Les parrains ou témoins aux actes des registres ignorent très-souvent les noms des personnes qu'ils ont à faire enregistrer : de là vient une foule d'erreurs dans les actes. Ainsi un enfant sera baptisé, puis enregistré comme étant

fil de *Pierre*, lorsqu'il est fils de *Jean*. Ces changements si fréquents de noms des pères, le sont encore d'avantage pour le nom des mères, et ce n'est qu'après une critique bien précise des actes de toute une famille que l'on peut arriver à l'exacte information,

Dans un acte de mariage, *Jacob Wolfe*, polonais de nation, marie sa fille *Marie-Louise*, et dans les actes de baptême des enfants de celle-ci..... on trouve qu'elle est appelée... *Marie-Louise Loupe*... *Marie-Louise Polonaise*.

Ailleurs, on rencontre le mariage d'*Antoine Palin* avec *Barbe Gesseron*, et les enfants, issus de ce mariage, sont enregistrés " enfants

d'*Antoine Dabonville* et de *Barbe Brulôt*, surnoms respectifs des deux époux.

70. ECRITURE des vieux documents.

L'écriture présente de grandes difficultés par la forme des caractères, par l'orthographe ancienne, par l'âge des feuillets dont l'encre est tellement blanchie qu'il en reste à peine quelques traces pour prouver qu'un acte y était écrit.

80. LACUNES. Elles ont pour cause l'absence d'informations, et le mauvais état des registres déchirés, et même la perte de quelques-uns de ces précieux documents à l'époque de la conquête ou dans l'incendie des églises.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS,

Imprimeurs-Éditeurs.

CONDITIONS :

Le *Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes* est publié par volumes de 600 pages, grand in-octavo à deux colonnes, semblable au premier volume.

Les bulletins de souscription seront reçus au bureau des éditeurs EUSÈBE SENÉCAL & FILS, 20 rue Saint-Vincent, Montréal.

Comme l'ouvrage est fait par souscription, le tirage de chaque volume sera limité au nombre des bulletins reçus.

PRIX DE CHAQUE VOLUME, BROCHÉ : \$4.00

RELIURES SPÉCIALES POUR LE DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE :

Plaine reliure en toile, ornements or et noir, avec dessin spécial sur plat.....	\$0.50
Demi-reliure, imitation de chagrin.....	0.80
Demi-reliure, chagrin, tranche jaspée.....	1.00
Plaine reliure antique, tranche rouge ou marbrée.....	1.50

EUSÈBE SENÉCAL & FILS,

IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

20, RUE SAINT-VINCENT, Montréal.

Montréal, février 1886.

DICTIONNAIRE
GÉNÉALOGIQUE
DES
FAMILLES CANADIENNES

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DES
FAMILLES CANADIENNES

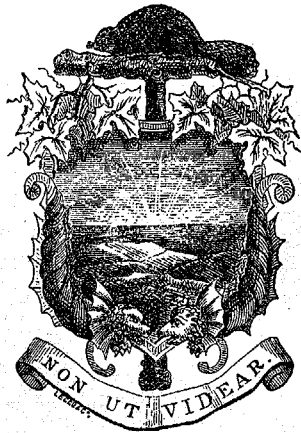
DEPUIS LA FONDATION DE LA COLONIE
JUSQU'À NOS JOURS

PAR
L'ABBÉ CYPRIEN TANGUAY

Attaché du Bureau des Statistiques du Canada, Docteur-ès-Lettres de l'Université Laval,
membre de la Société Royale du Canada, membre des Sociétés historiques
de Montréal et du Missouri;

Monumentum aegi aere perennius.
Hon., Liv. III, Odes.

DEUXIÈME VOLUME



MONTREAL, (CANADA)

EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MDCCCLXXXVI

ENREGISTRÉ, conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-six, par l'Abbé CYPRIEN TANGUAY, au bureau du Ministre de l'Agriculture.

PRÉFACE DES ÉDITEURS.

C'est avec un sentiment de satisfaction bien légitime que nous annonçons au public la continuation du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé CYPRIEN TANGUAY. Le premier volume de ce grand ouvrage, unique en son genre, a paru en 1871. L'accueil bienveillant qu'il a reçu nous fait espérer que les volumes qui vont suivre obtiendront la même faveur.

S'il s'est écoulé quinze ans depuis la publication du premier volume, il ne faut pas accuser l'auteur de ce retard. Malgré un travail assidu, il n'a pu terminer plus tôt la tâche immense qu'il s'était imposée.

Sans doute, il eut été possible de fournir depuis longtemps la matière d'un second et même d'un troisième volume ; mais pour éviter les redites et rendre les recherches plus faciles, il a paru plus avantageux d'embrasser à la fois une longue période.

Inutile de parler ici des difficultés sans nombre que l'auteur a dû vaincre pour conduire l'ouvrage à bonne fin. Vingt-cinq années ont été employées à examiner les documents originaux au Canada et à l'étranger, à feuilleter patiemment tous les registres des paroisses canadiennes et des greffes de chaque district, à classer ensuite dans un ordre méthodique, toutes les notes précieuses recueillies et à réunir enfin, en un seul corps, les membres épars d'une même famille. Environ 500,000 actes de naissances, de mariages et de sépultures ont été consultés, et tous ces renseignements, puisés à des sources authentiques, se complétant et se vérifiant l'un par l'autre, ont été pesés, discutés à fond, de sorte que rien n'a été épargné pour donner au lecteur un ouvrage de la plus parfaite exactitude. La correction des épreuves est faite avec le plus grand soin.

Le premier volume comprenait les commencements de la Nouvelle-France de 1608 à 1700 ; les matériaux réunis aujourd'hui compléteront l'époque de la domination française. Mais tandis qu'un seul volume a suffi pour l'histoire généalogique de toutes les familles françaises, établies en ce pays avant 1700, trois volumes suffiront à peine pour rendre compte de l'accroissement naturel de ces familles, sans parler des nouvelles recrues faites pendant les soixante dernières années de la période française.

On comprend assez qu'une famille, qui a joué un rôle important dans l'histoire, ait sa généalogie et puisse remonter de génération en génération plusieurs siècles en arrière, pour établir son origine et se greffer à un chef de famille illustre ; mais qu'un peuple de 2,000,000 d'hommes ait sa généalogie complète de deux siècles, que 400,000 familles françaises, habitant aujourd'hui le Canada et les Etats-Unis, puissent remonter jusqu'à l'origine de la Nouvelle-France et retrouver non-seulement le nom du premier colon, qui a fait souche pour chacune d'elle, mais encore la province, le diocèse, la paroisse de France, d'où il tire son origine, cela paraît impossible, incroyable, et cependant cela existe, cela est consigné dans le *Dictionnaire généalogique*.

Aussi lorsque les volumes de la seconde période du *Dictionnaire* auront été mis en circulation, c'est-à-dire dans douze ou quinze mois, le plus humble des 2,000,000 de descendants des premiers colons de la Nouvelle-France aura son histoire généalogique complète. Il aura sous les yeux toute la lignée de ses ancêtres jusqu'au premier, et pourra retrouver tous ses parents en ligne directe ou collatérale, ascendante ou descendante.

N'est-ce pas merveilleux ?

N'est-ce pas aussi très utile ?

En effet le *Dictionnaire généalogique* servira :

1° *A l'histoire* : en lui donnant les moyens de débrouiller une foule de points obscurs surtout sur les origines de la colonie. Le plus ancien document civil, que possèdent nos archives provinciales sur les origines des familles canadiennes, ne remonte qu'à l'année 1666. C'est le premier recensement nominal de la colonie ; et ce document, si intéressant à bien des titres, renferme cependant des erreurs et des lacunes que les registres ecclésiastiques du temps peuvent seuls constater et corriger.

De plus ces registres constatent l'existence des familles quarante-cinq années plus tôt, c'est-à-dire, en 1621, époque de leur ouverture à Québec, et font connaître le pays originaire de chaque colon, sa famille sur l'ancien continent, son nom patronymique, le surnom qu'il adopte dans sa nouvelle patrie, les variations de ses noms, puis retracent les lignées directes et collatérales, avec les dates authentiques des trois points du plus haut intérêt dans la vie de chaque individu : sa naissance, son mariage et sa mort.

2° *A l'Eglise* : en éclaircissant toutes les questions de parenté qui constituent des empêchements de mariage.

3° *A l'Etat* : pour le règlement de certaines successions.

4° *A la magistrature* : car le *Dictionnaire* devra être admis comme preuve juridique et avoir, à leur défaut, la même autorité que les registres et les greffes qu'il coordonne et qu'il complète souvent.

5° *Aux familles* : en mettant sous leurs yeux, dans un tableau clair et précis, les membres divers qui en font partie.

Le *Dictionnaire généalogique* n'est pas, d'ailleurs, une œuvre d'un intérêt purement local.

Au Canada, la province de Québec ne sera pas la seule à profiter de cet ouvrage. Toutes les provinces de la Confédération ont été françaises à l'origine et renferment une partie des descendants des premiers occupants du sol.

Les territoires de l'ouest ont été parcourus en tous sens par des Canadiens-français, pionniers infatigables, qui partout ont laissé des traces de leur passage et souvent des établissements florissants.

La province d'Ontario est dans le même cas et renferme en outre plusieurs noyaux importants de Canadiens-français.

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard ont été colonisés par cette race énergique et vivace des Acadiens qui a survécu aux secousses les plus terribles que puisse éprouver une nation. L'histoire de ces provinces ne peut être bien comprise sans que l'on donne une part convenable aux premiers habitants du sol.

L'auteur a compulsé tous les registres des anciens missionnaires de ces diverses contrées et inséré dans son ouvrage tous les renseignements qu'ils ont pu lui donner.

Les Etats-Unis eux-mêmes sont grandement intéressés dans cette histoire généalogique des familles canadiennes. Notons d'abord que le pays appelé Nouvelle-France comprenait, outre le Canada actuel, tous les pays qui avoisinent les grands lacs, toutes les vallées arrosées par le Mississipi, le Missouri et leurs affluents, et que la Louisiane était une province toute française. Or, les noms des premiers habitants français de ces vastes territoires se trouvent dans le *Dictionnaire généalogique*. Les documents consultés à ce sujet sont surtout *deux recensements inédits de la Louisiane faits en 1706 et 1724*, puis les registres tenus par les anciens missionnaires envoyés par l'évêque de Québec, lesquels remontent jusqu'à 1695.

Les descendants de ces premiers colons aimeront sans doute à connaître leurs ancêtres ; les enfants des Acadiens dispersés aux Etats-Unis et surtout dans la Nouvelle-Angleterre, en 1754, pourront refaire la touchante histoire de leurs ancêtres ; et les Canadiens domiciliés dans la grande République, au nombre de plus de 500,000, n'oublieront pas que dans le *Dictionnaire généalogique*, se trouvent leur origine et le berceau de leur famille, au Canada.

Au point de vue historique, l'ouvrage qui nous occupe aura donc une grande valeur même pour les Etats-Unis. Les deux races, française et

anglaise, se sont coudoyées si longtemps sur les champs de bataille et dans le défrichement des terres, qu'elles se sont trouvées mêlées par des alliances et par les accidents de la guerre. Il s'ensuit que des Français ont été faits prisonniers et sont demeurés de l'autre côté des frontières ; d'autres sont allés chez nos voisins de plein gré, et *vice-versa* ; la population de la Nouvelle-Angleterre s'est trouvée un peu déversée sur la Nouvelle-France. L'histoire de la Nouvelle-Angleterre se trouve ainsi intimement liée à celle des territoires français limitrophes.

En 1690, pendant la guerre entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, les Abénakis firent beaucoup de prisonniers, surtout parmi les enfants, qui furent élevés dans la Nouvelle-France : les Gill, les Raisenne, les Dicker ; de même, des Français faits prisonniers par les Anglais furent élevés et restèrent dans la Nouvelle-Angleterre.

On trouvera dans le *Dictionnaire* beaucoup de noms d'origine anglaise ou irlandaise, tels que Willis, *Ouellet* ; Donalson, *d'Alanson* ; Davis, *d'Hévé* ; Sullivan, *Silvain*.

C'est ici le lieu de remarquer que, dès l'origine, l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne ont fourni à la Nouvelle-France quelques familles, qui se sont fondues avec les familles françaises.

Aussi, nos intelligents voisins ont fait entrer dans l'histoire documentaire de l'Etat de New-York une quantité très considérable de documents français qui ne déparent pas cette précieuse collection, mais lui donnent une nouvelle valeur.

Le gouvernement des Etats-Unis et ceux des différents Etats de l'Union ne manqueront donc pas d'apprécier à sa juste valeur le *Dictionnaire généalogique* et de s'en procurer des exemplaires.

Les diverses sociétés historiques, fondées dans toutes les parties de l'Union, sont préparées, par leur but et leurs études habituelles, à comprendre la grande portée historique de l'ouvrage et contribueront à le faire connaître.

Le *Dictionnaire généalogique* intéresse la France au plus haut degré. Ces deux millions de Français dispersés dans l'Amérique du Nord, ce sont les descendants de ces hardis pionniers, de ces courageux colons qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, émigrèrent en Amérique, où ils accomplirent des prodiges dignes des plus beaux jours de la France. C'est le résultat du plus bel essai de colonisation que la France ait jamais tenté, résultat si étonnant qu'après un siècle et quart de séparation de la mère-patrie et de domination anglaise, les descendants des anciens colons sont restés opiniâtrement Français par le sang, par le cœur et par la langue. Ils ont conservé les coutumes, les institutions et les lois de la mère-patrie. Tous les

Départements de la France, sans en excepter un seul, ont fourni des colons à la Nouvelle-France, comme on pourra le voir par le *Dictionnaire généalogique* ; il est vraisemblable que dans chacun de ces départements une ou plusieurs familles seront intéressées à voir ce que sont devenus les membres dont elles ont été séparées par deux siècles d'aventures et d'épreuves. Le *Dictionnaire généalogique* rétablira les relations de familles si longtemps interrompues.

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* est, de l'aveu de tous ceux qui s'occupent de notre histoire, l'ouvrage le plus considérable et le plus important sur les annales de la nationalité canadienne-française. Il présente de plus des renseignements d'une haute valeur historique, en faisant connaître les transformations curieuses et fréquentes des noms patronymiques, ainsi que les détails qui sont relatifs à l'origine des familles.

NOTES EXPLICATIVES.

Il y a déjà quelques mois que ce dictionnaire a été annoncé, et le public, nous le savons, l'a attendu avec une impatience que justifie la nature de l'ouvrage et les soins que l'auteur y apporte.

Cependant s'il y a eu retard, on n'a pas droit d'être surpris, ni de s'en plaindre.

L'impression de cet ouvrage offre des difficultés d'une nature toute spéciale. Pour les ouvrages de littérature ou d'histoire, le copiste, le typographe, le correcteur d'épreuves sont guidés par le sens des phrases : presque toujours les premiers mots suffisent pour faire connaître les autres ; il n'y a besoin, le plus souvent, que d'un coup d'œil très rapide, et l'orthographe suit des règles invariables. Dans le *Dictionnaire généalogique*, il n'en est pas ainsi. L'ouvrier doit toujours avoir l'œil au manuscrit ; le correcteur ne saurait se fier à sa mémoire. Là, pas de phrases ; des noms, des prénoms, des surnoms qui ne se devinent pas, mais qui peuvent souvent se confondre. Les dates sont nombreuses : date du baptême, date du mariage, date de la sépulture. Quelques-unes, celles du mariage, sont répétées jusqu'à trois fois. Qu'on multiplie toutes ces indications par le nombre de personnes, ou du moins, d'articles qui entrent dans le *Dictionnaire* ! Qu'on se rappelle qu'une seule erreur peut dérouter complètement le lecteur, diminuer considérablement le mérite de l'ouvrage, et on comprendra combien l'auteur doit apporter d'attention, de soins, disons-le, tout ce qu'il lui faut de lenteur pour mener à bien une œuvre aussi importante.

Il y a encore des difficultés qui tiennent au système adopté pour éviter la répétition des noms de lieux.

Le lecteur a absolument besoin de connaître l'endroit où s'est fait le baptême, le mariage, la sépulture de chaque personne. Or, s'il arrive dans une famille, plus ou moins nombreuse, que ce lieu soit le même pour les trois actes et pour chaque membre de famille, dans une autre, il arrivera souvent que l'endroit changera pour un ou deux de ces actes par rapport à plusieurs membres de la famille. Ainsi, *Jean* est baptisé à *Québec*, marié à *Montréal*, et enterré au *Détroit*. Plusieurs noms de lieux sont assez longs, comme *Pointe-aux-Trembles de Montréal*. On comprend facilement combien d'espace il aurait fallu consacrer à ces désignations multiples ; le nombre de volumes aurait été doublé, ou triplé. L'auteur a eu recours à un moyen bien simple : une fois qu'un lieu a été mentionné dans un article, il n'est plus écrit au long quand il faut le répéter, mais indiqué par un chiffre, placé comme un exposé algébrique. Ce procédé augmente les chances d'erreur, demande, par conséquent, une attention et une surveillance plus grandes dans les ateliers ; mais par suite, l'espace est économisé, et la dépense du papier et la main-d'œuvre diminuées.

Il y a encore les difficultés techniques de la justification ; mais il n'est pas nécessaire d'insister davantage. Le lecteur bienveillant aimera mieux attendre et savoir qu'il peut se fier complètement au livre lorsqu'il le consultera.

L'ouvrage entrepris par M. l'abbé Tanguay est vraiment colossal et unique en son genre. Il donnera la généalogie de toutes les familles canadiennes, depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours : ce sera notre *Livre d'or*, avec cette différence qu'à Venise, on ne tenait compte que des familles nobles ; mais dans ce *Dictionnaire*, la famille la plus humble figurera comme les plus illustres. Leur commune gloire sera d'être venues sur cette terre lointaine apporter la civilisation et implanter une race vertueuse et énergique.

L'exécution d'un pareil ouvrage offrait sans doute certaines facilités relatives. Nous sommes assez près des origines, puisqu'aucune de nos familles ne remonte au-delà de 1608. Plus tard, nous aurions été dans les conditions des autres peuples où les origines se perdent après quatre-vingts ou cent ans.

Chez les anciens, les Juifs avaient des tablettes généalogiques très exactes. Ils les conservaient avec un soin jaloux. Dans les guerres, les persécutions, la captivité, ils cachaient ces tablettes avec le même empressement qu'ils mettaient à soustraire les vases sacrés à la profanation des payens. Malheureusement elles n'ont pu échapper aux usurpateurs qui avaient intérêt à les détruire. Les Juifs n'ont guère, aujourd'hui, de généalogies certaines, que celles qui se trouvent dans l'Écriture Sainte.

Dans les temps modernes, l'Islande, cachée dans les brumes du Nord, peut se vanter de posséder seule, croyons-nous, des généalogies de ses principales familles, mais non de toutes. L'origine, sans doute, en remonte assez haut. Il y a un orgueil bien légitime à établir authentiquement sa généalogie à travers dix siècles et plus, comme Torswalden, une des gloires de la statuaire, lequel prétendait descendre des premiers découvreurs de l'Amérique. Mais les Islandais, emprisonnés dans leur île, naissant et mourant dans la même hutte, peuvent assez facilement recueillir les traditions de la famille et conserver les noms de ceux qui l'ont composée.

En Canada, principalement aux origines de la colonie, que de vicissitudes et de migrations dans la vie d'un homme ! Né à l'extrémité orientale du Cap-Breton, il se mariait en passant à Québec, et s'en allait mourir au Détroit ou à la Nouvelle-Orléans. M. Tanguay a voulu suivre, autant que possible, chaque individu à travers ces pérégrinations, et a indiqué le théâtre où s'est accompli chacun des actes solennels qui marquent l'existence de tout homme. Mais cela ne suffit pas.

Une personne peut avoir joué un rôle assez important dans le pays, pendant un séjour de quelques années. Elle ne s'est pas mariée au Canada et n'a pas formé tige parmi nos familles, comme MM. d'Avangour, de Tracy, etc. ; mais son nom est inséparable de notre histoire : il est d'ailleurs consigné aux registres. M. Tanguay devait nécessairement le faire entrer dans le *Dictionnaire*. Le personnage est obscur ; aucun souvenir brillant ne le tirera de l'oubli ; n'importe. Il a été parrain, témoin à une sépulture. Sa présence sera constatée. Un jour, quelque membre de sa famille, un historien peut-être, sera très heureux de découvrir, sans trop de recherches, des traces de son existence.

Voici un exemple. Nos amis de Québec savent qu'il y a auprès de leur ville un chemin qui a pris le nom du bois voisin, lequel s'est longtemps appelé *Bois de Gamin*, ou mieux *Bois de gamins*. L'appellation semblait assez naturelle, parce que les gamins des alentours y venaient quelquefois faire niche aux passants. Cependant elle n'était pas exacte. On a découvert l'existence d'un M. Gomin, propriétaire autrefois de ce bois. C'est donc de lui que doit venir le susdit nom.....

..... Ma foi !

Qu'il vienne de Chaillot, d'Auteuil ou de Pontoise,
Cela ne me fait rien.

dira quelque lecteur. D'accord, mais remarquez que M. Gomin n'est pas né ici, qu'il ne paraît pas s'être marié du tout. Sous ce prétexte, si l'on n'avait pas cherché à identifier son existence, si son nom était demeuré complètement inconnu, il aurait fallu conserver à une campagne, si belle d'ailleurs, une appellation très injurieuse.

Pour rendre son travail aussi complet que possible, M. Tanguay a étudié d'abord les registres de toutes les paroisses de la province de Québec. Après Québec, il a interrogé le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les îles du golfe, Ontario, le Détroit, et si je ne me trompe, les établissements canadiens échelonnés sur le Mississipi. Il a donc fallu lire et analyser des milliers et des milliers d'actes.

Les divers recensements, souvent très détaillés, faits par ordre du gouvernement français, ont aussi fourni des renseignements précieux. Souvent ils ont fait connaître des personnes qui ne figuraient point ailleurs. D'autres fois, ils ont permis d'identifier des individus qui paraissaient sous un nom nouveau. Les greffes des notaires ont rendu plus d'un service, quand les deux premières sources faisaient défaut. Viennent ensuite les *Archives du dépôt de la Marine*, à Paris, que M. l'abbé Tanguay est allé consulter en 1867 ; les ouvrages sur le Canada, tels que Champlain, édition de Laverdière, Charlevoix, Ferland, Faillon, etc., etc.

On le voit, aucune source n'a été oubliée, et nous avons bien raison de dire plus haut que cet ouvrage est colossal et unique en son genre.

Cependant qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas une production littéraire, destinée à charmer l'imagination, tout le monde le comprend. Mais quelques-uns pourraient croire qu'il renfermera des détails biographiques, anecdotiques, etc., qu'ils n'auront qu'à ouvrir le livre, pour y trouver la vie de leurs ancêtres. Ce serait une grande erreur. Le *Dictionnaire* est *généalogique* et non *biographique*. Il donne la lignée de chaque famille ; il renferme, si l'on veut, l'histoire de chaque famille : la date et le lieu du mariage du père et de la mère ; la date et le lieu de la naissance de chaque enfant, leurs noms ; la date et le lieu de leurs mariages ; la date et le lieu de leur sépulture. Voilà les éléments de l'histoire de la famille : il n'y a plus qu'à les compléter par les traditions, ou par des recherches maintenant plus faciles.

Deux citations feront comprendre quel genre d'intérêt offre ce livre. Elles nous permettront d'expliquer le plan adopté par l'auteur :

1621, (26 août) Québec.¹

I.—COUILLARD, GUILLAUME, b... s¹ 4 mars 1663, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

HÉBERT, Guillemette, [Louis I. b 1606; s¹ 20 oct. 1684, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

Louise, b¹ 30 janvier 1625; m¹ 3 nov. 1637, à Olivier LETARDIF; s¹ 23 nov. 1641.—*Marguerite*, b¹ 10 août 1626; 1^o m¹ 7 oct. 1637, à Jean NICOLET; 2^o m¹ 12 nov. 1646, à Nicolas MACARD; s¹ 20 avril 1705.—*Louis*, b¹ 18 mai 1629; m¹ 29 avril 1653, à Geneviève DESPRÉS.—*Elisabeth* (1), b¹ 9 février 1631; m¹ 27 nov. 1645, à Jean GUYON; s¹ 5 avril 1704, au Château-Richer.—*Marie*, b¹ 28 février 1633; 1^o m¹ 25 oct. 1648, à François BISSOT; 2^o m¹ 7 sept. 1675, à Jacques DE LALANDE.—*Guillaume*, b¹ 16 janvier 1635.—*Madeleine*, b¹

9 août 1639.—*Nicolas* (2), b¹ 6 avril 1641; s¹ 24 juin 1661.—*Charles* (3), b¹ 10 mai 1647; 1^o m¹ 10 janvier 1668, à Marie PASQUIER; 2^o m¹ à Louise COUTURE; s¹ 8 mai 1715, à Beaumont.²—*Gertrude*, b¹ 21 sept. 1648; m² 6 février 1664, à Charles AUBERT; s² 18 nov. 1664.

I.—HÉBERT, Louis (4), apothicaire, s¹ 25 janvier 1627, à Québec.³

ROLLET, Marie (5), s¹ 27 mai 1649.

Guillaume, b... m¹ 1^{er} oct. 1634, à Héliène DESPORTES; s¹ 23 sept. 1639.—*Guillemette*, b¹ 1606; m¹ 26 août 1621, à Guillaume COUILLARD; s¹ 20 oct. 1684, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.—*Anne*, b... m au commencement de 1618, à Etienne JONQUEST (6).—Sagard, *Histoire du Canada*, p. 41.

Un coup-d'œil fait comprendre les abréviations b. m. s. : baptême, mariage, sépulture.

Les noms sont par ordre alphabétique et par ordre de date. Le mariage, qui fonde la famille, fixe la date; c'est lui aussi qui détermine l'article consacré à chaque personne. Il y a autant d'articles qu'il y a de mariages. La date et le lieu en tête d'un article sont ceux du mariage. Ainsi Guillaume Couillard épouse, le 26 août, à Québec, Guillemette Hébert.

Quelquefois ces indications manquent, comme à l'article Hébert; il n'a pas été possible de savoir dans quelle ville de France il s'était marié. Pour les mêmes raisons, l'époque et le lieu du baptême sont omis, ce qui est exprimé ainsi: *Guillaume*, b...

(1) Elle fut baptisée, non par un prêtre français, mais par un anglais, qui était probablement le ministre; car, pendant que les Kerk demeurèrent les maîtres de Québec, il n'y eut point de prêtre à Québec, et lorsque le P. Lejeune dit la messe, en 1632, dans la maison de Guillaume Couillard, les Français ne l'avaient pas entendue depuis trois ans.—*Relation des Jésuites*, 1632.

(2) Tué à l'île d'Orléans avec M. Jean de Lauzon. Il fut inhumé dans l'église de Québec.

(3) Souche des familles Couillard de Beaumont.

(4) Première famille établie à Québec en 1617. — Hébert reçut, en 1626, la confirmation d'un octroi de terre à lui fait en 1623. Dans sa demande, en 1623, au duc de Ventadour, il dit que pour l'avancement du pays, il avait vendu tous ses biens à Paris, ayant quitté ses parents et amis pour donner le commencement à une colonie et peuplade chrétienne.

La colonie éprouva une perte réelle par la mort de Louis Hébert, qui, après Champlain, avait pris la plus grande part à l'établissement de Québec et à l'avancement de la Nouvelle-France. "C'a été, dit Champlain, le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait."—*Ferland*, p. 220.

On enterra solennellement le corps de Louis Hébert dans le cimetière des récollets, au couvent de Saint-Charles. Plus tard, le terrain ayant été bouleversé, on trouva ses ossements renfermés dans un cercueil de cèdre. Le Père Valentin Le Roux, supérieur des récollets, les fit transporter dans la cave de l'église de ces religieux, à la Haute Ville de Québec.—*Leclercq*, t. II, p. 128.

Le terrain des récollets de la Haute Ville n'avait été donné que le 28 mai 1681, et la chapelle ne fut bâtie qu'en 1682.

D'après M. Laverdière, la maison d'Hébert était dans le jardin du Séminaire de Québec. On a trouvé, en 1866, le solage de cette maison, près la porte du jardin, dans la grande allée.

La maison d'Hébert fut le premier bâtiment élevé à la Haute Ville. Elle devait être entre la rue Sainte-Famille et la rue Couillard.—*Ferland*, t. I, p. 190.

Hébert compte, parmi ses nombreux descendants, quelques-unes des plus illustres familles du Canada: Joliet, De Léry, De Ramezay, D'Eschambault, Fournier, Taschereau, Blanchet et Taché.

(5) Elle épouse, le 16 mai 1629, Guillaume Hubou.

(6) Premier mariage fait en Canada.—*Ferland*, t. I, p. 182.

A la suite du mot *Québec*, article de Couillard, on voit un chiffre mis comme un exposant algébrique. C'est le signe abrégatif dont il a été question plus haut, et qui remplace le nom de Québec partout où celui-ci devrait être exprimé, dans le cours du même article. Ainsi $b^1 m^1$ veulent dire *baptisé* ou *marié* à Québec. Dans le cours d'un article, le même lieu est toujours remplacé par le même chiffre, mais il peut l'être par un chiffre différent d'un autre article. Comparez les deux articles de Couillard et d'Hébert. Les enfants issus du mariage sont indiqués par leurs prénoms, avec la date et le lieu du baptême, du mariage, de la sépulture; le nom de la personne épousée est aussi donné.

Cet ensemble forme un degré généalogique. Les chiffres I ou II, placés avant le prénom, en tête de l'article, indiquent que celui qui forme tige la forme au premier, ou au second degré au Canada; en d'autres termes, qu'il est la souche première ou seconde de la famille.

En étudiant une famille, on a souvent besoin de connaître ceux de qui descendent les chefs de cette famille, pour éviter toute confusion.

En effet, deux familles, étrangères l'une à l'autre, mais du même nom, peuvent se développer parallèlement. Je trouve au second degré *Guillaume Hébert* et *Ignace Hébert*; mais le premier est fils de *Louis I*, et l'autre, d'*Augustin I*. Il y a d'autres moyens de contrôle qui seront indiqués; mais celui-ci est le plus simple et le plus rapide.

H. V.

INTRODUCTION.

Il y a quinze ans que nous avons terminé notre première série du **DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE**. Jetant alors un coup-d'œil en arrière, nous avons pu mesurer le travail que le volume de cette série nous avait demandé.

Il nous avait fallu visiter cinquante paroisses, tenant alors registres; il nous avait fallu lire attentivement plus de cinquante mille actes manuscrits, les étudier et faire la comparaison des modifications fréquentes et parfois étranges que plusieurs noms de familles avaient subies. Mais en même temps, nous goûtions une douce consolation à la pensée que ce Répertoire contenait la base et les premières assises d'un monument national; car de quelle utilité ne devait-il pas être pour l'Eglise, l'Etat et les familles?

Cette utilité devait croître à mesure que nous nous éloignerions des origines de la colonie française, en Canada.

En ce moment, qu'il nous soit permis de dire que nous avons été effrayé en considérant que les difficultés si grandes, contre lesquelles nous avons eu à lutter, allaient encore incomparablement augmenter lorsqu'il s'agirait de la seconde série, laquelle s'étend de l'année 1700 jusqu'à la fin de la domination française.

Au lieu de cinquante paroisses, il nous fallait d'abord visiter les cent onze paroisses, érigées dans les districts de Québec et de Montréal pendant cette période, et de plus, il y avait à tenir compte de tous les établissements français des provinces maritimes et des rives du Mississipi.

Il nous fallait compulser au-delà de 500,000 actes de baptêmes, mariages et sépultures et rattacher à un petit nombre de souches communes les innombrables rameaux, dispersés dans ces vastes pays.

Telle était la tâche que nous voyions accumulée devant nous.

Heureusement le patriotisme éclairé de notre Gouvernement nous a fourni les moyens de continuer nos recherches et de les pousser jusqu'à l'époque de la conquête. De plus, nous avons été soutenu par la sympathie et les encouragements les plus affectueux que nous ont prodigués des personnages dont l'autorité est souveraine en cette matière.

Nous nous sommes aussitôt remis à l'œuvre avec un nouveau courage, il y a quinze années de cela, et nous avons complété une seconde série, qui comprendra quatre ou cinq volumes, tandis que la première, renfermée en un seul volume, nous avait demandé près de dix ans.

Voilà donc vingt-cinq années d'un travail opiniâtre, et cependant, il faut bien le dire, le DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE, pour répondre à l'attente générale, devrait s'étendre jusqu'à la fin du siècle dernier.

Nous croyons pouvoir, sans présomption, prendre l'engagement, s'il plaît à Dieu nous prêter vie et force, de mener à bonne fin cette troisième série.

Nous sommes assuré que nos lecteurs verront, avec intérêt, les lettres qui sont venues soutenir notre courage, pendant ce rude labeur. Nous espérons qu'ils prendront part à la joie que nous en avons ressentie nous-même, et c'est pour cela que nous avons cru pouvoir, sans commettre d'indiscrétion, en offrir quelques extraits à la suite de cette introduction.

LETTRE DE SON EXCELLENCE LE MARQUIS DE LANSDOWNE,
GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA.

"HOTEL DU GOUVERNEMENT, Ottawa, 31 mai 1885.

"Au Révérend abbé TANGUAY, L.D., Ottawa.

"Révérend et cher abbé,

"Votre premier volume m'est arrivé en bon état. Il y a dans ses pages de quoi faire bien des recherches intéressantes sur l'origine des familles canadiennes dont nous retrouvons aujourd'hui les descendants dans la société qui nous entoure.

"Vous avez entrepris là un travail sérieux, dont je reconnais la grande importance au point de vue de l'histoire généalogique du pays. Acceptez mes meilleurs remerciements, non-seulement pour le volume que vous avez bien voulu m'envoyer, mais pour ceux que vous avez l'obligeance de me promettre.

"Agréez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

"LANSDOWNE."

LETTRES DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, DE L'ARCHE-
VÊQUE DE SAINT-BONIFACE, ET DE MESSEIGNEURS LES
EVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

"Archevêché de Québec, 15 novembre 1880.

"MONSIEUR,—Vous connaissez déjà le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé Cyprien Tanguay, dont l'importance est reconnue de tous, non-seulement pour l'histoire du pays et des familles, mais aussi pour les questions de parenté, dans les causes matrimoniales. Jusqu'ici il n'a été possible de publier que le premier volume (de 1608 à 1700). Le second volume, qui comprendra près de quatre-vingts ans, est maintenant prêt pour la publication.

.....
"Il serait grandement à désirer que chaque fabrique et même chaque bibliothèque paroissiale possédât un exemplaire de cet ouvrage, auquel on peut avoir besoin

de recourir pour retrouver des actes importants dans les questions d'héritages, de généalogies et de mariages. J'exhorte donc tous les curés et missionnaires du diocèse à le faire acheter par les paroisses et par les bibliothèques paroissiales.

.....
 " Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

" † E.-A., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC."

—
 " Je partage l'opinion exprimée dans cette circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec. Le *Dictionnaire généalogique*, par M. l'abbé C. Tanguay, est un livre unique en son genre, qui devrait se trouver dans chaque bibliothèque paroissiale et dans les familles qui ont le culte de la famille.

" † ALEX., ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE."

—
 " Je suis d'avis que le *Dictionnaire généalogique* de M. l'abbé C. Tanguay peut rendre de grands services dans les recherches à faire sur la généalogie de nos familles canadiennes, et j'engage toutes les fabriques du diocèse à en avoir un exemplaire dans leurs archives.

" Donné aux Trois-Rivières, ce 12 février 1881.

" † L.-F., EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES."

—
 " Je concours pleinement, pour mon diocèse, dans les vues et les recommandations de Mgr l'Archevêque de Québec au sujet du *Dictionnaire généalogique* de M. l'abbé Cyprien Tanguay.

" Evêché de Saint-Germain de Rimouski, 24 décembre 1880.

" † JEAN, EVÊQUE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI."

—
 " A. M. l'abbé C. TANGUAY,

" Monsieur l'abbé,

" MONTRÉAL, 12 Janvier 1881.

" Je serai très heureux de voir le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* dans toutes les familles, paroisses et maisons d'éducation, afin que l'on puisse y recourir au besoin.

" Veuillez me croire

" Votre tout dévoué,

" † EDOUARD-CHAS, EVÊQUE DE MONTRÉAL."

—
 " SHERBROOKE, 21 Décembre 1880.

" Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé C. Tanguay, est un ouvrage très important pour l'histoire du pays et des familles, et très utile pour aider à découvrir les parentés dans les causes matrimoniales. C'est pourquoi j'exhorte MM. les curés à le faire acheter par leurs fabriques et par leurs bibliothèques paroissiales.

" † ANTOINE, EVÊQUE DE SHERBROOKE."

"Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé C. Tanguay, est un ouvrage dont l'importance et l'utilité ne peuvent faire doute pour personne. Il me semble que chaque famille canadienne devrait en posséder un exemplaire. On devrait le trouver dans toutes les fabriques et les bibliothèques paroissiales.

"Ottawa, 20 décembre 1880.

"† J.-THOMAS, EVÊQUE D'OTTAWA."

"A M. l'abbé C. TANGUAY,

"Mon cher Monsieur,

"Reconnaissant la grande utilité de votre *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, je ne puis que désirer que le clergé de mon diocèse se le procure, et que même chaque curé en dote sa Fabrique d'un exemplaire qui demeurera aux archives avec les registres et autres documents qui intéressent la paroisse.

"Veuillez me croire, mon cher Monsieur,

"Votre tout dévoué en N. S.,

"† L.-Z., EVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE."

"A M. l'abbé C. TANGUAY,

"Monsieur l'abbé,

"Je partage l'opinion de Mgr l'Archevêque de Québec sur l'importance du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, et je crois qu'il est à désirer que chaque fabrique et chaque bibliothèque paroissiale en ait un exemplaire à sa disposition.

"Veuillez me croire, cher Monsieur,

"Votre tout dévoué,

"† DOM, EVÊQUE DE CHICOUTIMI."

BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.

La bénédiction paternelle de Sa Sainteté Léon XIII, transmise de Rome par Monseigneur le Secrétaire de la Propagation de la Foi, a été pour nous une source de consolation, de courage et d'espérance.

En voici le texte latin :

"Sanctissimus Pater Noster in audientiâ habitâ Dominicâ tertiâ post Pascha, opus cui titulus *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* à Rev. Domino Cypriano Tanguay enarratum benignè à me accepit, atque auctori ipsius APOSTOLICAM BENÉDICTIONEM peramanter impertitus est.

"Die 29â Maii 1882.

"† D., ARCHP. TYREN.,

"Secret. S. C. de Prop. Fide."

(TRADUCTION.)

"Notre Très Saint Père, dans l'audience du troisième dimanche après Pâques, a gracieusement accueilli l'ouvrage qui a pour titre : *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, compilé par le Révérend M. Cyprien Tanguay, et a accordé, avec toute l'effusion de son cœur, SA BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE à l'auteur.

"Rome, 29 Mai 1882.

"† D., ARCHEVÊQUE DE TYR,

Secrétaire de la Cong. de la Prop. de la Foi."

A M. L'ABBÉ C. TANGUAY.



Quand l'Histoire, prenant son austère burin,
Des âges qui s'en vont, sur ses tables d'airain
Fixe l'empreinte ineffaçable,
Son œil grave et serein n'a pas de trahisons,
Mais, forcé d'embrasser d'immenses horizons,
Il néglige le grain de sable.

Le pic au front altier lui cache le sillon ;
Elle n'aperçoit point le timide oisillon
Qui bâtit son nid dans les seigles ;
Son fier regard qui va de sommets en sommets,
Toujours tourné là-haut, ne s'arrête jamais
Qu'à regarder voler les aigles.

Empereurs, potentats, capitaines fameux,
Chefs d'un jour, surnageant sur les flots écumeux
Des déchaînements populaires,
Eclatante victoire ou drame ensanglanté,
Grands hommes ou hauts faits ont seuls droit de cité
Dans ses annales séculaires.

Quand Turenne, frappé d'un boulet de canon,
Rend l'âme au champ d'honneur, elle redit son nom
Et va s'incliner sur sa tombe :
Elle donne des pleurs au général mourant,
Mais passe sans regrets, d'un pas indifférent,
Devant l'humble conscrit qui tombe.

Les peuples, sous ses yeux, roulent en tourbillon ;
Et, comme, lorsqu'au loin défile un bataillon,
Les hauts cimiers seuls sont en vue,
Des héros et des grands elle compte les jours ;
Mais des petits, hélas ! oubliés pour toujours,
La masse est à peine entrevue.

Amant passionné des temps qui ne sont plus,
 Quand j'évoque, rêveur, des siècles révolus
 L'image au fond de ma mémoire ;
 Ou quand, ceignant le front de nos nobles aïeux
 D'un diadème d'or, Garneau fait, sous mes yeux,
 Surgir tout un passé de gloire ;

Alors, dans les reflets d'un songe vaporeux,
 Je vois passer au loin les mânes de nos preux,
 En cohorte resplendissante,
 Jetant à l'Angleterre un sublime cartel,
 Et gravant sur nos bords un poème immortel,
 De leur épée éblouissante.

Je compte nos grands noms, soldat, prêtre, trappeur,
 Pionniers, chevaliers sans reproche et sans peur,
 Tous ceux dont notre orgueil s'honore :
 Depuis l'humble martyr qui convertit les cœurs
 Jusqu'au vaillant tribun foudroyant nos vainqueurs
 Des éclats de sa voix sonore.

Mais, dans les rangs pressés de ce groupe charmant,
 D'un regard anxieux je cherche vainement,
 Quel que soit le livre que j'ouvre,
 Tous les héros obscurs qui, pour ce sol naissant,
 Versèrent tant de fois leurs sueurs et leur sang,
 Et qu'aujourd'hui l'oubli recouvre.

Ils furent grands pourtant ces paysans hardis
 Qui, sur ces bords lointains, défrèrent jadis
 L'enfant des bois dans ses repaires,
 Et, perçant la forêt, l'arquebuse à la main,
 Au progrès à venir ouvrirent le chemin.....
 Et ces hommes furent nos pères !

Quand la France peuplait ces rivages nouveaux,
 Que d'exploits étonnants, que d'immortels travaux,
 Que de légendes homériques
 N'eurent pour tous héros que ces preux inconnus,
 Soldats et laboureurs, cœurs de bronze venus
 Du fond des vieilles Armoriques !

Le temps les a plongés dans son gouffre béant.....
 Mais d'exhumer au moins leurs beaux noms du néant,
 Qui fera l'œuvre expiatoire ?.....
 C'est vous, savant Abbé ! c'est votre livre, ami,
 Qui se fait leur vengeur, et répare à demi
 L'ingratitude de l'Histoire !

LOUIS H. FRÉCHETTE.

ABRÉVIATIONS.

b

m

s

St-Laurent, I. O.

St-Jean, I. O.

Ste-Famille, I. O.

St-Pierre, I. O.

St-Frs, I. O.

Pte-aux-Trembles, Q.

Pte-aux-Trembles, M.

St-Laurent, M.

Ste-Geneviève, M.

Bout-de-l'Ile, M.

St-Louis, Mo.

St-Charles, Mo.

Florissant, Mo.

Sioux-Cité, Mo.

baptême.

mariage.

sépulture.

St-Laurent, Ile d'Orléans.

St-Jean, “

Ste-Famille, “

St-Pierre, “

St-François, “

Pointe-aux-Trembles de Québec.

Pointe-aux-Trembles de Montréal.

St-Laurent de Montréal.

Ste-Geneviève de Montréal

Bout-de-l'Ile de Montréal.

St-Louis, Missouri.

St-Charles, Missouri.

Florissant, Missouri.

Sioux-Cité, Missouri.